

Avec les 22 associations de Rurange-Lès-Thionville

**VOUS ATTENDENT POUR UNE JOURNÉE
REPLIE DE SURPRISES**

LE SAMEDI 5 SEPTEMBRE à partir de 16h

Parking de la salle polyvalente

Venez fêter les 25 ans du Coquelet grillé

Au programme :

- Vide-greniers semi-nocturne de 16h00 à 21h00
- Défilé des bigophones
- Danseuses polynésiennes
- Show de l'association Dance Cool
- Spectacle des majorettes de Guénange
- Exposition de voitures anciennes
- Tombola : devinez le poids du jambon



A PARTIR DE 19H : soirée animée par l'orchestre

JOE MILLER

Restauration :

- Les douceurs : Crêpes et Gaufres à partir de 16h00
- Demi coquelet, frites et fromage à partir de 18h00
- Restauration à partir de 18h00
- Buvette à partir de 16h00



COUPON RESERVATION COQUELET ENTIER (à emporter) : 14,00 €

À déposer ou à envoyer avant le 31 août 2026 à la mairie de Rurange-lès-Thionville
Sous enveloppe avec le règlement (chèque à l'ordre de l'ASCL)

Nom Téléphone :

Réserve coquelet(s) au prix de 14,00 € l'unité soit un total

25^{ème} EDITION DE LA FÊTE DU COQUELET GRILLÉ
SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2026

ATTESTATION – BULLETIN D'INSCRIPTION

Le vide grenier sera situé rue des écoles, place des 3 hameaux et descente salle polyvalente

Je soussigné(e) :

Nom.....Prénom.....

Né(e) leA.....Département.....

Adresse.....

CP Ville Téléphone :

Mail :

Marque véhicule :N° d'immatriculation de mon véhicule.....

Date limite d'inscription : le 31 aout 2026

Une fois les emplacements attribués, il n'y aura plus de modification possible. Toute demande de réservation non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en compte. Aucun remboursement ne sera accepté, sauf cas exceptionnel ou annulation de l'organisateur

Pour tous renseignements : MURIELLE au 06 86 41 03 36

L'attestation – bulletin d'inscription entièrement rempli, sera accompagné d'une copie recto verso d'une pièce d'identité et du paiement. A envoyer ou à déposer à la :

Mairie de Rurange-lès-Thionville, ASCL, rue Kennedy 57310 Rurange-Lès-Thionville

1 emplacement gratuit de 5m pour les villageois*..... + Emplacement de 5m à 10€*

(*rayer la mention inutile)

Ci-joint le règlement de€

☐ Chèque n° à l'ordre de L'ASCL

☐ Espèces

☐ Virement bancaire : FR76 1027 8050 1100 0201 3290 171

Commentaires :.....

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés
- Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art R321-9 du code pénal)

Installation des exposants :

A partir de **15h00**, les emplacements non occupés après **16h00** seront attribués aux exposants n'ayant pas réservé dans la limite des places disponibles. Les sommes versées seront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

Les habitants désirant exposer devant leur domicile sont priés de le faire savoir avant le 31 août, passé ce délai, les emplacements seront disponibles aux inscriptions extérieures.